

JE PRÉPARE MA RENTRÉE SCOLAIRE...

Accueil périscolaire

Restauration scolaire

TAP

Inscription

2020/2021



ÉCOLES JACQUES PRÉVERT / MAURICE RAVEL

Beaucoré



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Dans chaque école maternelle et élémentaire, un accueil payant est proposé le matin de 7h30 à 8h35 et le soir de 17h00 à 18h30 (tarif spécifique de 18h00 à 18h30). Les enfants sont encadrés par du personnel communal qualifié, qui leur propose des activités diverses, sous la responsabilité de Mélodie Garnier (école Prévert) et de Manon Lonier (école Ravel). Les élèves d'élémentaire ont la possibilité de faire leurs leçons pendant l'accueil du soir (de 17h00 à 17h30).

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial.

Tranche	Quotient familial	Séance accueil périscolaire	Séance accueil complémentaire (18h-18h30)	Dépassement horaire (retard à la fin de l'accueil après 18h30)
A à D	Moins de 751€	0,86 €	2,02 €	5 € par ¼ d'heure entamé après 18h30 et par enfant
E	De 751€ à 1100€	1,16 €	2,22 €	
F et G	1101€ et plus	1,49 €	2,44 €	
Familles hors Beaucouzé		1,49 €	2,44 €	

Tarifs année 2020-2021

⚠ Pas d'accueil périscolaire le matin de la rentrée de septembre. Le dernier jour de l'année scolaire, un accueil est organisé jusqu'à 17h30.

> Un accueil périscolaire gratuit est proposé le mercredi de 12h00 à 12h30 et le vendredi de 15h45 à 17h00.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont préparés par *Papillote et Compagnie* - Angers Loire Restauration (nouveau nom de l'Eparc). Les menus sont établis d'après un cahier des charges précis réalisé par la Municipalité.

L'accent est mis sur l'approvisionnement auprès de producteurs locaux, sur des viandes labellisées et sur une offre régulière de produits biologiques. Une attention particulière est portée à la composition des menus (laitage à chaque repas, découverte de nouveaux produits...).

⚠ **La restauration du mercredi midi est assurée uniquement pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs (restauration organisée par Familles Rurales).**

Le service de restauration est assuré par du personnel communal qualifié sous la responsabilité de Sandrine Loiseau (école Prévert) et de Céline Soret (école Ravel).

Le coût du repas est calculé en fonction du quotient familial.

Tranche	Quotient familial	Tarif repas	Tarif panier repas (*)
A	moins de 351€	0,73 €	0,23 €
B	de 351€ à 450€	1,42 €	0,47 €
C	de 451€ à 600€	2,13 €	0,71 €
D	de 601€ à 750€	2,83 €	0,93 €
E	de 751€ à 1100€	3,42 €	1,13 €
F	de 1101€ à 1400€	3,66 €	1,20 €
G	1401€ et plus	3,89 €	1,28 €
	Commensaux	5,40 €	1,78 €
	Hors commune	5,49 €	1,80 €

Tarifs année 2020-2021

(*) Repas fourni par la famille de l'enfant dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) signé avec la famille.

Les règlements des services périscolaires sont disponibles sur le site internet de la Commune www.beaucouze.fr via le « Portail Famille » ou sur demande à la mairie.



LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIFS (TAP)

> LES OBJECTIFS

L'organisation hebdomadaire, sur 4,5 jours, permet de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et de programmer les enseignements fondamentaux aux heures où les élèves sont les plus concentrés. Ces rythmes scolaires

permettent également une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires et offrent aux enfants la possibilité d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

> LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIFS (TAP)

Il s'agit de 3 séances hebdomadaires d'activités, non obligatoires, encadrées par des animateurs qualifiés (personnel communal diplômé, professionnels issus d'associations...) et destinées à favoriser l'éveil de l'enfant à des thématiques variées.

Les TAP sont proposés dans chacune des écoles publiques de la commune, pour tous les enfants, de la petite section au CM2.

Les activités sont ludiques, calmes en début d'après-midi et plus «toniques» en fin d'après-midi.

! Pour faciliter l'organisation des TAP, nous vous remercions d'indiquer à la responsable TAP tout changement concernant votre enfant (dispense de sport, maladie, déménagement...)

En cas d'absence ou de présence imprévue et exceptionnelle, merci de nous en informer via le portail famille sur votre espace (rubrique « Signaler une absence ») ou en prévenant le service par mail ou téléphone.

En école élémentaire

Avec l'aide des animateurs, l'enfant choisit un menu pour une période. Chaque menu est composé de 3 activités :

Exemple de menu

- > Lundi : « Cuisine »
- > Mardi : « Grands jeux »
- > Jeudi : « Bandes dessinées »

! **Important : L'assiduité des enfants** aux activités TAP est garante d'une meilleure intégration, de l'aboutissement du projet choisi et d'un vrai plaisir à le mener.



En école maternelle

Les activités sont conçues pour s'adapter aux rythmes et aux envies des enfants. Les temps de sieste et le réveil échelonné seront maintenus, sous la surveillance des ATSEM et des animateurs.

Exemple de menu

- > Lundi : « Relaxation »
- > Mardi : « Théâtre d'ombres »
- > Jeudi : « Vélo »

**Toutes les activités sont gratuites.
Détail des menus à partir de septembre
sur les panneaux d'affichage extérieurs des écoles
et sur le Portail Famille.**

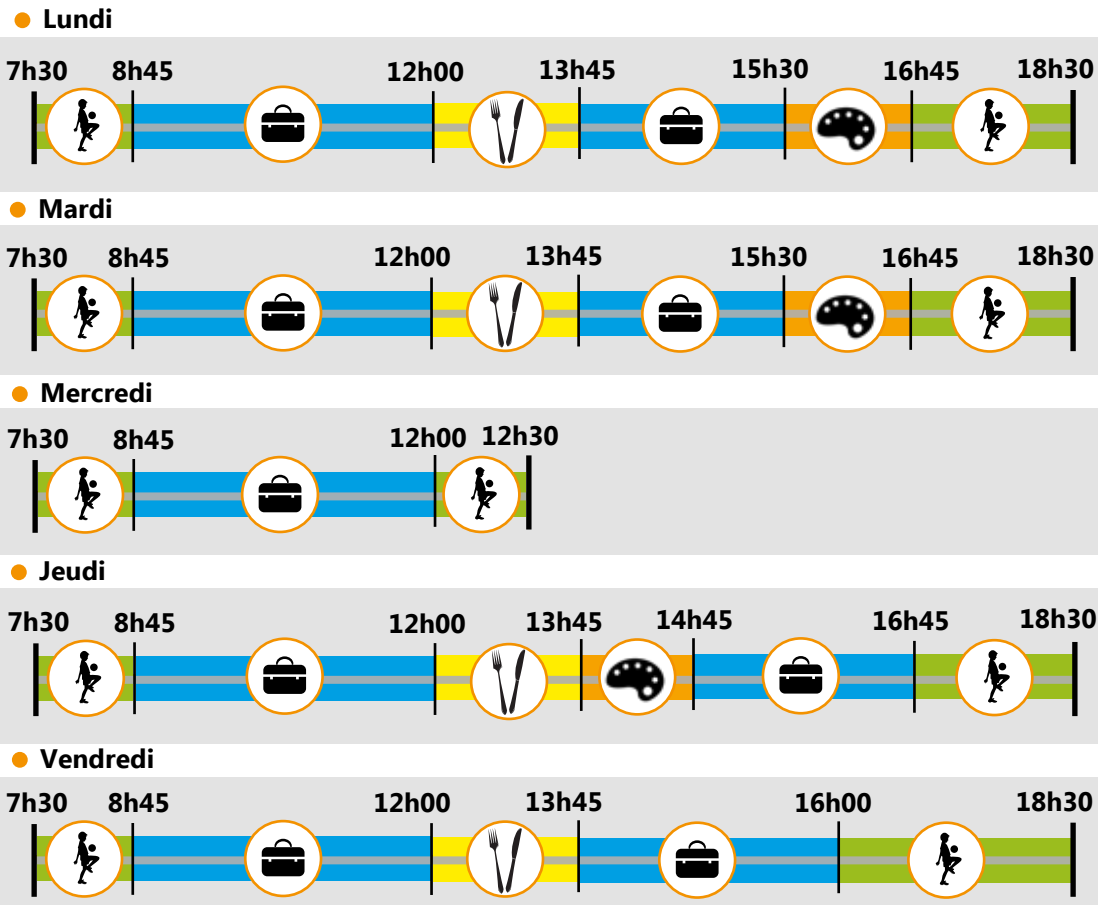
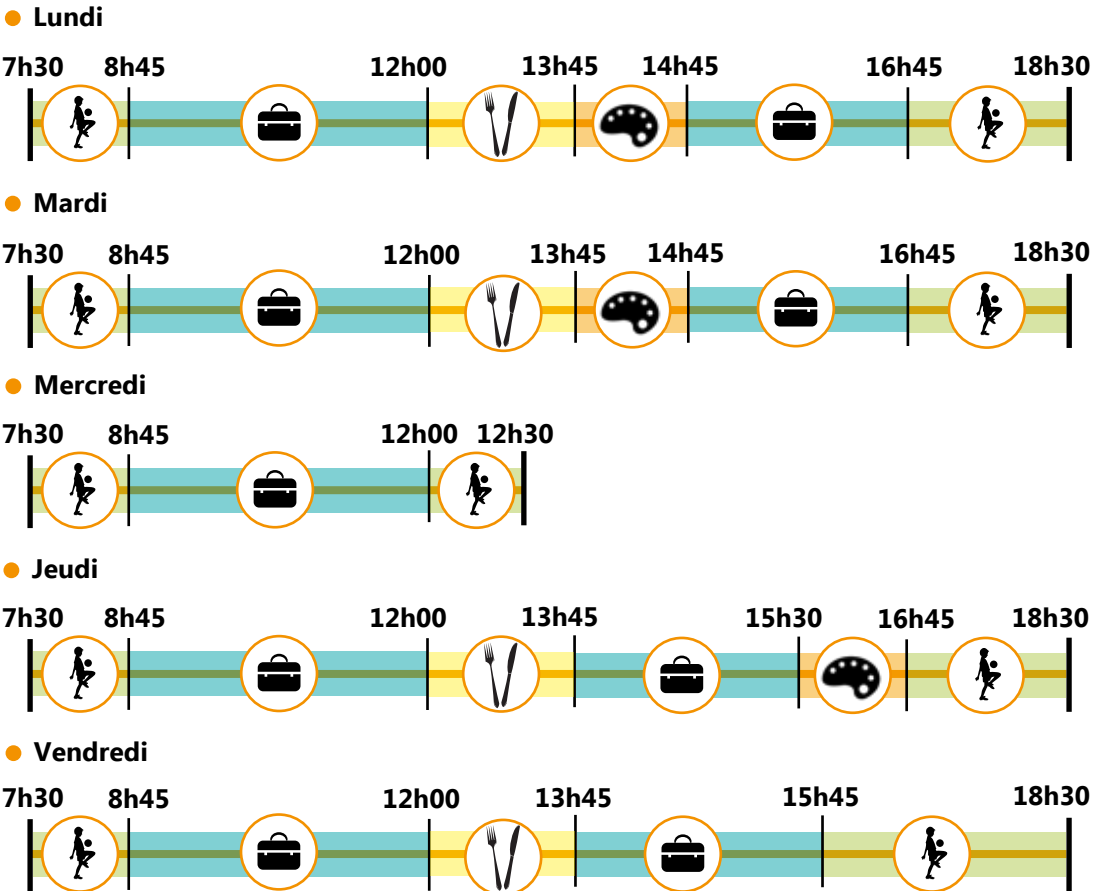




PLANNING DE L'ÉCOLE MATERNELLE



PLANNING DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Précisions : - les enseignants prennent en charge les enfants 10 min avant le début de la classe (ex : 8h35 le matin)
 - l'accueil périscolaire est gratuit le mercredi midi (12h00 - 12h30) et le **vendredi (15h45 - 17h00)**.

> LÉGENDE

-  Accueil périscolaire
-  Classe
-  Repas
-  Temps d'Activités Péri-éducatifs



MON COMPTE FAMILLE

> EN LIGNE

Alimentez votre compte directement en toute sécurité (système Paybox sécurisé).

Depuis votre Espace Famille, sur votre « tableau de bord », cliquez sur « Mon compte » puis sur « compte famille ». Cliquez sur le bouton bleu « créditer mon compte » puis suivez les indications.



Votre règlement sera immédiatement crédité sur votre compte (montant minimum 10 €).

> EN MAIRIE

Vous pouvez toujours alimenter votre compte en mairie auprès du service Affaires Scolaires.
 Modes de paiement acceptés : carte bancaire, chèque, espèces ou chèque CESU (pour l'accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans).

INSCRIPTION 2020-2021

> RESTAURATION ET TAP



Votre enfant **fréquentait** en 2019 - 2020, les services périscolaires



Pour que votre enfant puisse accéder aux services

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT RESERVER ses repas et les TAP

SUR LE PORTAL FAMILLE (icône « Réserver - Annuler »)



(voir page suivante)



Votre enfant **ne fréquentait pas** les services périscolaires **ou** Votre enfant fréquentait en 2019 - 2020 les services périscolaires **ET il est en garde alterné.**



Pour que votre enfant puisse accéder aux services

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT L'INSCRIRE EN MAIRIE

Service Affaires Scolaires
02 41 48 14 16

> L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Votre enfant a accès aux services sans intervention de votre part. Le compte famille sera débité à chaque présence de votre enfant.

FICHE SANITAIRE

Merci de bien vouloir nous retourner la fiche sanitaire de votre ou de vos enfants accompagnée d'un justificatif de quotient CAF de moins de 2 mois et d'une attestation d'assurance.

> DÉMARCHE SIMPLIFIÉE SUR LE PORTAIL FAMILLE

1) Sélectionnez votre enfant et son activité (restauration / TAP)

Reservés - Annuler Signaler une absence PIÈCES

MODIFIER LES RÉSERVATIONS

Sarah	Restauration Scolaire Enfant	Restaurant Scolaire Élémentaire Jacques Prévert	du 01/09/2019 au 07/07/2020
Sarah	Restauration Scolaire Enfant	Restaurant Scolaire Élémentaire Jacques Prévert	du 03/09/2020 au 06/07/2021
Sarah	TAP	Ecole Élémentaire Jacques Prévert	du 01/09/2020 au 07/07/2021

ATTENTION
bien sélectionner
la période
2020-2021.

2) Sélectionnez la périodicité

Semaine 10 Mars Réservations du 04/09/2020 au 07/07/2021 4 Septembre 2020 Appliquer une périodicité

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
04/09	05/09	06/09	07/09	08/09	09/09	10/09	
11/09	12/09	13/09	14/09	15/09	16/09	17/09	
18/09	19/09	20/09	21/09	22/09	23/09	24/09	
25/09	26/09	27/09	28/09	29/09	30/09	01/10	

Cliquez sur
« Appliquer une
périodicité »

3) Réservez

LE RYTHME DE VOS RÉSERVATIONS EST-IL DIFFÉRENT CHAQUE SEMAINE ?

NON OUI OUI OUI OUI

CLIQUEZ SUR
L'ICÔNE « NON »

SUR QUELS JOURS SOUHAITEZ-VOUS ANNULER VOS RÉSERVATIONS ?

SEM LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

ANNULER PRÉCÉDENT SUIVANT

NE RIEN COCHER
Passez à l'étape
suivante

SUR QUELS JOURS SOUHAITEZ-VOUS AJOUTER VOS RÉSERVATIONS ?

SEM LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

ANNULER PRÉCÉDENT APPLIQUER LA PÉRIODICITÉ

DERNIERE ETAP
IMPORTANTE
Cochez les jours de
présence de votre
enfant puis
« APPLIQUER LA
PERIODICITÉ »

Vérifier les écrans suivants et valider.

PÉRIODE SOUHAITEZ-VOUS MODIFIER VOS RÉSERVATIONS ?

DATE DÉBUT 04 Septembre 2020 DATE FIN 07 Juillet 2021

SEPTEMBRE 2020 JUILLET 2021

1er cas : il mange toute l'année de manière régulière
> Sélectionnez le 1er et le dernier jour de l'année scolaire

2ème cas : il mange ponctuellement
> Sélectionnez la période où il mangera

ATTENTION s'il s'agit d'une pré-réserve.
Vous pourrez toujours annuler un repas au plus tard le jeudi à 15h00 pour la semaine suivante.

MERCI DE BIEN VOULOIR RENOUVELER CETTE DEMARCHE POUR CHACUN DE VOS ENFANTS ET POUR CHAQUE SERVICE RESTAURATION ET TAP

(Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter au 02 41 48 14 16).

Vous pouvez télécharger la procédure détaillée pour réaliser vos réservations sur le Portail Famille, rubrique « Edition des documents ».



Vos interlocuteurs

Mairie	02 41 48 14 16 periscolaire@beaucouze.fr coordination.tap@beaucouze.fr
Service périscolaire Jacques Prévert	Restauration 02 41 73 13 23 periscolaire.prevert@beaucouze.fr
	Accueil périscolaire 06 44 39 31 31 periscolaire.prevert@beaucouze.fr
Service périscolaire Maurice Ravel	Restauration 02 41 73 13 84 periscolaire.ravel@beaucouze.fr
	Accueil périscolaire 06 44 39 31 88 periscolaire.ravel@beaucouze.fr